

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-220 DU 9 MAI 1997

**Portant nominations et promotions à titre
exceptionnel, Militaire et étranger dans
l'Ordre National du Bénin**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU la lettre N° 115/DIR/CAB/MIL du 07 Avril 1997 du Directeur du Cabinet Militaire du Président de la République relative à la décoration des deux (02) Responsables de la Mission Militaire Médicale Américaine,

DECRETE :

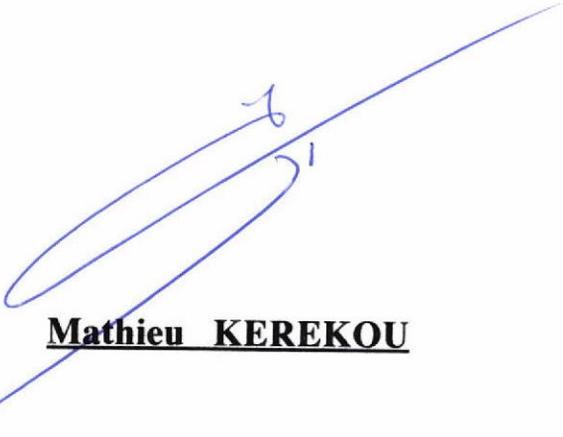
Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel, militaire et étranger au grade d'Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à partir du 07 Avril 1997, Colonel James EL MORE de la Mission Médicale Américaine en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a joué dans le renforcement des liens de coopération militaire entre les Etats-Unis d'Amérique et la République du Bénin.

- Colonel CHAVAROCHE
- Colonel DELORT
- Lieutenant-Colonel PILLET
- Lieutenant-Colonel LABREGERE
- Lieutenant-Colonel GALY DEJEAN
- Capitaine de Frégate DUCREUX
- Chef de Bataillon DEUVEL

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 9 MAI 1997

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
 du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTERES 18 - CES 2 - GCONB 15 -
 SGG 4 - SG/PR 2 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-
 CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
 INTERESSE 1.